

Classe relais rattachée au collège Mille Roches à Saint-André de la Réunion

Bilan de la période du 20 août 2002 au 19 décembre 2002

Elèves :

- Effectifs

il y a eu 3 commissions d'admission :

en septembre ,4 élèves sont entrés dans le dispositif relais

début novembre ,1 jeune a regagné sa classe d'origine et 3 élèves ont été accueillis . Ce qui portait l'effectif à 6 élèves

le 9 décembre , 4 élèves supplémentaires sont admis dans le dispositif . Pour deux jeunes une réintégration totale dans leur classe d'origine est prévue à la rentrée du 27 janvier . A cette date l'effectif sera donc de 8 élèves .

Au total 11 jeunes provenant de 5 collèges différents ont été accueillis par le dispositif pour des périodes allant de 3 semaines à 3 mois

- Profil des jeunes

Une seule fille pour 10 garçons

4 élèves de troisième ; 6 élèves de cinquième ; 1 élève de sixième

Agés s'échelonnant entre 12 et 15 : trois jeunes seulement n'ont pas encore 14 ans et ne peuvent faire de stages en entreprise

Tous savent lire . Ceci dit , tous ont des lacunes et des difficultés diverses et ont « décroché » du système scolaire .

5 jeunes ont un suivi éducatif à l'extérieur , soit administratif , soit judiciaire (AEMO) .

Le décrochage scolaire est un symptôme ; le groupe ainsi constitué est extrêmement hétérogène : parcours scolaires , comportements , problématiques familiales , durée de présence et les réponses doivent donc être individualisées .

Encadrement :

Par semaine

Une enseignante spécialisée à temps complet : 24 heures

Une éducatrice spécialisée à temps complet : 18 heures

Un aide -éducateur à temps partiel : 7 heures

Un stagiaire – éducateur spécialisé en première année de formation : 28 heures

Un professeur de maths du collège : 1 heure

Une professeur d'anglais du collège : 1 heure

Un professeur d'EPS du collège : 1 heure

Nous faisons en sorte qu'à tout moment deux adultes encadrent le groupe

Emploi du temps

Les jeunes sont accueillis dans le dispositif les lundis , mardis , jeudis et vendredis de 7h30 à 15h 30 .

Le repas à la cantine fait partie du règlement intérieur .

Les jeunes sont donc pris en charge 32 heures par semaine par le dispositif relais soit dans le local classe , soit en activités sportives ou éducatives à l'extérieur .

De plus , il est demandé à tous d'être en classe d'origine le mercredi matin . Cette demi-journée en classe d'origine est essentielle : elle permet de tester la volonté du jeune de réintégrer à terme sa classe , elle permet à l'équipe pédagogique d'origine de ne pas oublier cet élève , elle est le point de départ d'une réintégration progressive .

De plus , les élèves inscrit dans le collège d'accueil de la classe relais suivent certaines heures de cours dans leur classe d'origine

L'équipe de la classe relais